

M. Charles Habeneck, correspondant du Progrès de Lyon, écrit à ce journal: M. Doregnaucoeur, député du Nord, maire de Roubaix et un des grands industriels du département, me disait, il y a quelques jours: — Si on veut faire la dissolution de suite, moi, je donne cinquante mille francs.

Les vols se multiplient d'une façon effrayante. La nuit dernière, des malfaiteurs se sont encore introduits dans le magasin de M. Tanghe, rue de Lille, n° 88. A l'aide d'une échelle de 3 mètres de longueur ils ont escaladé un mur de clôture pour entrer dans la cour. Là ils ont enlevé très adroitement un carreau de vitre qu'ils avaient en soin de graisser de savon, puis ils se sont mis à faire un énorme paquet de tout ce qu'ils ont trouvé. — Ils avaient du reste pris leurs précautions: au dehors ils ont enfilé dans des sacs le produit de leur vol et se sont retirés en laissant l'échelle tout ils s'étaient servi.

Leur vol qui consiste en foulards, lainages, mouchoirs et étoffes de toute sorte est évalué à 1,500 francs.

On aurait, nous dit-on, quelques indices qui serviraient les recherches de la police.

Nous trouvons dans dans la Gazette de Cambrai de ce jour le récit d'un *truc* employé par les colporteurs prussiens pour « fendre leur trop ». Un truc étonnant devient inutile, et les malins roulez le changeront sans doute, mais il est bon que nos ménagères et nos compagnards se tiennent en garde contre tous ces étrangers qui recommencent à parcourir nos villages. Ecoutez plutôt:

Il y a quelques jours, dit le journal que nous citons, un étranger portant la barbe et les cheveux en désordre, haillons sur le dos et savates aux pieds, entre, sans dire gare, au fond de la maison du sieur Gorguet, rue du Pré d'Espagne, et s'adressant au *norcier*: « Monsieur, lui dit-il dans son jargon germanique, bas manché tébouis hier, bas pu non blus, et bas de zou. Ché zolis onne alsacien de Strasbourg. Ché Bré tous té tonner à moi onne morceau-pain, ou bien ché fais mourir. »

Tandis que le *norcier* compatissant s'empresse de reconforter le malheureux expatrié celui-ci, lui raconte, tout en bien mangeant, quelques épisodes particuliers du siège de l'ancienne capitale de l'Alsace et finit par lui assurer qu'après tout avoir perdu: femme et biens, il a voulu conserver sa qualité de Français et vivre avec ce qu'il avait pu sauver de ses marchandises. Il va sans dire que ces épaves de la guerre sont aussitôt offertes à des prix bien au-dessous de leur valeur réelle.

Le *norcier* à tout écouté avec attention et... attendrissement. Après une si grande infortune, comment résister à l'invitation d'acheter quelques mètres de drap? L'étoffe paraît d'ailleurs si bonne et c'est si bon marché! Et puis c'est une belle occasion de venir en aide à une victime de la guerre, à un alsacien resté fidèle à son pays.

Par patriotisme, plutôt que par besoin, le *norcier* achève donc pour vingt à trente francs de marchandises, et l'Allemand le quitte bêteot en disant: « Grâce à fous ché bourai bartin aouchor'hui bour Baris! »

Mais le soir de ce même jour le *norcier* se rendait dans un café-restaurent de la rue des Liliers, est tout étonné de retrouver penché sur un billard son marchand soi-disant alsacien. Il n'a plus le même accoutrement: ses cheveux sont partagés avec soin par le milieu, bien pommadés et bien bouclés; il a revêtu un beau paletot au lieu d'une méchante blouse, a changé ses savates contre des souliers verois, enfin sa mise est presque celle d'un élégant.

Le *Métayer* raconte à quelques amis la visite que lui a faite le matin l'étranger; et comme on est persuadé qu'on a devant soi un Allemand, un Prussien, ou un l'interpellé.

Le marchand cria à l'exagération, au mensonge, montre ses papiers qui ont l'air d'être en règle, et quelques minutes après, au moment où il va franchir le seuil de l'enceinte du cabaret, il dit tout bas à l'oreille du *norcier*: « Chacun voit son métier comme il le veut et comme il le comprend. *Gute Nacht, mein Diener!* »

Le *Dicker*, comme l'appelait l'Allemand, montra le lendemain son complice à son tailleur qui lui prouva facilement que son drap ne valait pas la façon. Quant à l'Allemand, il a disparu de Cambrai, mais il est allé sans doute ailleurs faire d'autres dupes.

Lundi soir, la gendarmerie arrêtait sur la place de la Gare à Lille, malgré sa vive résistance, un sieur Musmaque, ouvrier farinier, qui venait de voler deux pièces de bills rue du Moineau. Il était poursuivi par les employés de la maison qui criaient: « au voleur! »

Ce fut alors que le gendarme de service s'éleva sur lui; mais comme Musmaque est bâti en hercule, il a fallu l'intervention des sergents de ville, et surtout de l'agent Devos dont la force égale au moins celle du voleur, pour le maîtriser.

Musmaque fut amené au bureau central de police. On était en train de l'interroger, quand deux agents de la sûreté arrivèrent avec un nommé F. Chatelein, demeurant, rue du Plat, 37.

Cet individu avait été arrêté, place de la République, porteur d'une pièce de toile qu'on a su depuis avoir été enlevée rue de Paris, 123.

Par suite de leurs déclarations, la

femme Chatelein fut arrêtée chez elle à l'instant même, ainsi que le nommé Alf. Duchateau, propriétaire, rue Doudin, de qui Chatelein disait avoir reçu la toile pour la vendre.

Il résulte des premières investigations du service de la sûreté, dit le *Propagateur*, que le chef de cette association de malfaiteurs serait Duchateau. Il serait le recéleur, et les autres, voleurs et vendeurs pour son compte, moyennant une commission.

Ce métier lui aurait rapporté gros; indépendamment d'une somme de 8,000 fr. en numéraire, on a mis la main sur une assez grande quantité de titres de propriété. Il a acheté, l'année dernière, 8,000 fr. la maison qu'il occupe rue Doudin, 5. Il possède aussi des obligations de chemins de fer, etc., sans parler des marchandises.

Ces arrestations opérées et les visites domiciliaires terminées, le service de la sûreté poussa ses recherches. Il découvrit, dans plusieurs magasins de la ville, des quantités considérables de toiles contenant de la mercerie. Ces marchandises provenaient de vols et étaient achetées à vil prix par les marchands.

D'autres découvertes sont attendues; car il paraît certain aujourd'hui que les vols dont se plaignent depuis quelques années les messagers, les négociants en toile, etc., ont été commis par les mêmes individus.

Hier encore, une femme compromise dans cette affaire a été arrêtée.

Le service de la sûreté, qui, dans cette circonstance encore, a déployé beaucoup d'intelligence et d'activité, saura mener à bonne fin cette affaire importante.

Avant-hier matin, à Paris, dans un réservoir de la gare du chemin de fer du Nord, près du pont Mercadet, on a trouvé le corps d'un individu qui a été reconnu pour le nommé Joseph D..., âgé de vingt-six ans, lampiste, au service de la compagnie, demeurant rue Lavan. Cet homme avait disparu depuis le 31 décembre dernier. Il était sous le coup d'une condamnation pour vol au préjudice de son administration, et toutes les recherches faites pour le retrouver étaient demeurées infructueuses.

Tout porte à croire que sa mort est le résultat d'un suicide.

Avant-hier, vers onze heures et demie du matin, en face de l'abbaye de Loos, un jeune homme à la mise confortable s'arrêtait à quelques pas du canal; après un moment d'hésitation, il s'y précipitait et disparaissait dans l'eau. On accourut aussitôt à son secours et on le retira encore vivant. Le directeur de l'abbaye, informé de ce qui venait de se passer, fit transporter le jeune homme à l'infirmerie et lui prodigua les soins les plus empressés. Mais, dans l'après-midi, le malheureux, atteint d'une congestion cérébrale, rendit le dernier soupir. Grâce au papier dont il était porteur, son identité a été établie; c'est un nommé Charles C..., employé chez MM. Martin et Liémance, rue de la Gare, à Lille. Ses patrons avaient toujours été satisfaits de sa conduite et de son travail. On croit que s'étant laissé entraîner dans ces derniers temps à des dépenses auxquelles il n'était pas en mesure de faire face, Charles C..., désespéré d'avoir des dettes, résolut d'en finir avec la vie. On a trouvé sur lui une lettre de sa main et quelques pages écrites au crayon dans lesquelles il retracé ses impressions à mesure qu'il s'affermait dans sa funeste résolution.

Voici un renseignement qui va intéresser les fumeurs.

C'est, après la Seine, dans le département du Nord que l'on consomme le plus de tabac à fumer. Rien que pendant l'année 1873, il s'en est vendu 2,386,070 kilog.

Police correctionnelle. — Voici le résultat des affaires jugées à la dernière audience, indépendamment de l'affaire Descazeaux:

3,000 fr. d'amende au sieur H..., distillateur, pour envoi de 23 hectolitres d'alcool à un négociant de Lille, sans avoir rempli les déclarations formulées par la loi et les règlements.

— Un mois à Victoire Lemaire, pour soustraction de pannes au préjudice de la femme Marie Lemaire.

— Verdonck, de Roubaix, est placé sous le coup de la récidive légale, il a dérobé plusieurs objets à Roubaix; il retournera pour deux ans à la maison centrale de Loos.

— Pendant une rixe qui eut lieu à la fin de décembre dans un cabaret du Dieu-de-Marcq, L. Decoster a porté un coup de couteau à son adversaire, dont la vie a été un moment en danger. Il a dû garder la chambre pendant plus de six semaines. — Six mois de prison.

— Quatre mois à Goudyser, qui se faisait nourrir sans payer et sans travailler par les époux M..., de Roubaix, à qui il a en même temps volé des effets d'habillement.

— Ambroise Cambon, deux ans de prison, cinq ans de surveillance, pour de nombreuses assassinats à Lille.

entre autres pour vol de 650 fr. d'échan tillons chez un commerçant.

— Treize mois à la maison centrale, à Davries, Belge d'origine, pour différents vols importés à Wattrelos.

— Un mois de prison, 2,000 fr. d'amende, à la requête de la douane, et 200 fr., à la requête de l'octroi de Lille, au sieur Desplanque, de Roubaix, pour avoir conduit, sans avoir fait de déclaration préalable, et conséquemment transporté frauduleusement de l'alcool sur sa voiture.

— 500 fr. d'amende à Burette, de Lille, pour un délit analogue.

COUR D'ASSISES DU NORD.
Présidence de M. Danoy, conseiller.
Ministère public: M. Mascoux, substitut.
Audience du 4 février.

(Huis-clos.)
1^{re} affaire. — Tentative de viol sur une fille âgée de 20 ans.

Joseph Bronchain, âgé de vingt ans, journalier, né et domicilié à Floyon, arrondissement d'Avesnes, a été condamné à deux ans d'emprisonnement.
(Circonstances atténuantes.)
Défenseur, M^e Louis Legrand.

2^e affaire. — Attentats à la pudeur sans violence sur une fille âgée de moins de treize ans.

(Huis-clos.)
Pierre-Jean Delob, âgé de 43 ans, chauffeur, né à Dickebusch (Belgique), demeurant à Armentières, a été condamné à cinq ans d'emprisonnement et 40 ans de surveillance de la haute police.
Défenseur, M^e Boissonnet.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 5 FÉVRIER. — Fidel Spebrouck, à l'Épéule. — Mélanie Wouters, au Pile. — Prosper Suys, rue des Longues-Haies. — Mathilde Vlieghe, rue de Lanuoy. — Clémence Vanmarcke, rue Beauvaert. — Jacob Bombeck, au Cul de Four. — Joseph Vraux, rue du Luxembourg. — Georges Dupont, rue du Moulin. — Cécile Ducoulombier, à l'Épéule. — Anne Cayve, place de la Liberté.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 5 FÉVRIER. — Hortense Houdeghem, 5 mois, rue de l'Épéule. — Léopoldine Lessaffre, 2 ans, au Fort Mullier. — J.-B. Deloof, 8 jours, Chemin des Coutraux. — J.-B. Lebeq, 21 ans, rattacheur, à l'Hôpital.

Etat-civil de Tourcoing. — MARIAGES DU 31 JANVIER. — Fleurisse Deswazières, 26 ans, sans profession, et Julienne-Séraphine-Joseph Vandembrouwe, 22 ans, sans profession.

Du 2 FÉVRIER. — Emile-Désiré Desmarché, 26 ans, trieur, et Lydia Honoré, 23 ans, sans profession. — Adolphe Liagre, 29 ans, trieur, et Clémence Desbonnet, 29 ans, cuisinière. — Julien-Marie Decouture, 30 ans, garçon de magasin, et Félicie Marie Lessaffre, 30 ans, dévideuse. — Euchariste-Joseph Delvoys, 23 ans, domestique, et Léonie-Pauline Wemel, 24 ans, rattacheuse. — Henri-Joseph Bonte, 30 ans, tisseand, et Pauline-Marie Descamps, 26 ans, bobineuse. — Jules-Emile Cabaya, 22 ans, pâtissier, et Léonie Lepers, 20 ans, peigneuse.

Du 4. — Henri-Joseph Selosse, 23 ans, marchand, et Marie-Elisabeth Barmyn, 22 ans, sans profession.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 31 JANVIER. — Charles Lebrun, aux Phalempins. — Louis Volt, aux Phalempins.

Du 1^{er} FÉVRIER. — Clara-Céline Lecomte, Fin de la Guerre. — Léonard Ladsous, chemin de la Bourgeoisie. — Jean-Baptiste Delbecq, chemin des Carliers. — Marguerite-Hermance Horet, à l'Épéule. — Elise-Gabrielle Piat, rue de Menin. — Auguste Bouche, rue de Roubaix. — Eugène-François-Xavier Elloy, rue des Carliers.

Du 2. — Léonie-Joseph Delporte, Chêne-Houpline. — Eugène Hoys, rue Nationale.

— Clémence Augustine Leman, rue du Chêne-Houpline. — Louis Baisé, à la Blanche-Porte. — Marie Duchatel, au Pont-Rompu.

Du 3. — Pierre-François Spinnewyn, rue de la Latte. — Léon-Aimé-Jean-Baptiste Dewyn, rue Nationale.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 31 JANVIER. — Lepers, présenté sans vie. — Pierre-Joseph Delmuitte, 1 mois 25 jours, rue Manquée. — Apolline-Philomène Vantieghem, 34 ans, bobineuse, rue de Gand.

Du 1^{er} FÉVRIER. — Gustave Desmetre, 10 mois, chemin des Mottes. — Jean-Baptiste-Joseph Lepers, 41 ans 5 mois, tisserand, rue Verte.

Du 2. — Henri-Joseph Dumortier, 49 ans 2 mois, redoublleur, rue des Bons-Enfants. — Verscheld, présenté sans vie. — Julie-Marie Stock, 3 jours, rue du Niot. — Etienne-Florentin Delabre, 15 jours, rue Verte. — Marguerite Cateau, 1 mois 12 jours, rue de la Latte. — Antoine-Joseph Castelaia, 73 ans 6 mois, sans profession, rue du petit St-Roch. — Henri-Désiré Noblat, 49 ans 1 mois, domestique, Hôtel-Dieu, rue Nationale. — François Joseph Clarisse, 68 ans 2 mois, tisserand, à la Marlière. — Jules Delplanque, 6 mois, rue Nationale.

Du 3. — Marie-Louise-Joséphine Delcourt, 22 ans, sans profession, place Verte. — Marie-Joseph Labelle, 1 an, à la Marlière.

Du 4. — Sidonie-Joseph Créton, 46 ans 6 mois, sans profession, chemin des Carliers. — Pierre-François Spinnewyn, 1 jour, rue de la Latte. — Apolline Castel, 70 ans 11 mois, sans profession, rue Verte.

Nouvelles du soir
Dépêches Télégraphiques
Paris, 6 février.

On annonce que l'interdiction qui pesait sur la Nouvelle Presse Libre de Valenciennes vient d'être levée.

Par suite de la liquidation des affaires de M. Merton, le *Soir* va être mis en vente très-prochainement. Le *XIX^e Siècle* assure qu'il sera très-probablement acheté par M. Hirsch, le concessionnaire des chemins de fer turcs.

Hier, est venue devant la 8^e chambre correctionnelle, l'affaire de M. Crépin de Vidouville contre le *Figaro*, qui avait refusé l'insertion d'une lettre de M. Crépin, en réponse à des attaques dirigées contre lui par le journal. Le tribunal a jugé que la lettre de M. Crépin était rédigée dans des termes qui n'étaient pas acceptables, et il a débouté le plaignant de sa demande.

Ce soir a lieu au Petit-Luxembourg, le bal donné par M. le préfet de la Seine.

Bruxelles, 5 février. — D'après l'*Etoile Belge*, le bruit courait aujourd'hui à la Chambre des Députés que le ministre de l'Intérieur avait l'intention de donner sa démission.

Les mineurs de Fiemalle se sont mis en grève, à cause d'une réduction de salaire. Ils se sont contentés d'abord de faire des démonstrations pacifiques; mais hier, il y a eu quelques troubles.

Londres, 5 février. — Le général Wolsey annonce, par un télégramme de Capé-Coast, en date du 25 janvier, que le roi des Aschantes a accepté des conditions de paix; il consent à payer 200,000 livres sterling et à rendre tous les blancs prisonniers.

Rome, 5 février, soir. — Chambre des Députés. — Le Président donne lecture d'une lettre du général de La Marmora qui donne sa démission de député.

La Chambre refuse d'accepter la démission du général et décide de lui accorder un congé de deux mois.

La discussion du projet de loi relatif à la circulation de la monnaie fiduciaire continue ensuite.

Rome, 5 février, soir. — L'*Opinion* annonce que le ministre de l'Instruction publique, M. Scialoja, a donné sa démission à la suite du vote par lequel les chambres ont rejeté son projet de loi relatif à l'Instruction élémentaire obligatoire; mais elle ajoute que le roi n'a encore rien décidé. L'*Italie*, au contraire, affirme que la démission est acceptée.

Berlin, 5 février. — Le Parlement Allemand a été ouvert aujourd'hui par le prince Bismark. Dans le discours du trône, l'empereur exprime son vif regret de ne pouvoir assister à l'ouverture de la session. Il fait ressortir que les représentants des pays autrefois arrachés à l'Empire par la guerre et recouvrés par la paix de Francfort assistent pour la première fois à une séance du Parlement. Le discours du trône désigne comme le plus important des projets à discuter, la loi militaire destinée à régler d'une manière fixe la force et la capacité militaires de l'Allemagne et exigée par le premier devoir de tout Etat, qui est de protéger l'indépendance de son territoire et le développement pacifique de ses forces intellectuelles et économiques.

Les autres projets de lois concernent les invalides, prestations de guerre et l'administration des recettes et dépenses de l'Empire. Il a été présenté en outre un projet concernant la presse et un autre projet tendant à faire juger les différends entre les patrons et les ouvriers par des tribunaux composés de membres des deux classes. Le dernier projet concerne les règlements maritimes.

L'empereur confirme son discours en constatant que les relations de l'empire avec l'étranger sont de telle nature qu'on peut être convaincu que tous les gouvernements étrangers font, comme le gouvernement allemand, des efforts résolus pour sauvegarder les bienfaits de la paix et pour ne pas se laisser détourner de ce souci et de cette confiance mutuelle par aucune des tentatives des partis qui cherchent à la troubler. Le discours se termine par ces mots: « Les entrevues répétées de monarques puissants, amis de la paix, et ayant les uns avec les autres des attaches étroites et personnelles, et les relations satisfaisantes de l'Allemagne avec des peuples qui sont liés avec elle d'amitié par des traditions historiques donnent à l'empereur la ferme conviction que le maintien de la paix est assuré. »

COMMERCE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Liverpool, 6 février.
(Dépêche de MM. Busch et C^e, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 12,000 b. Prix plus ou moins.
Havre, 6 février.
(Dépêche de MM. Busch et C^e, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 800 boîtes. Marché calme, disponible soutenu, livrable plus ferme.

Avis divers.

ANVERS, 5 février. — Laines: A la seconde séance de nos ventes publiques de laines, qui a eu lieu hier après-midi, il a été

Exposé.	Vendu.
1332 b. laines de Buenos-Ayres	1144 b.
865 " " Montevideo	791 "
17 " " Cap	14 "
37 " " Afrique	14 "
2271 balles.	1949 balles.

L'enchère de ce jour s'est faite avec assez d'entrain dans la parité des prix pratiqués à la première séance.

Voici l'ordre de vente des plus prochaines séances:

Samedi 7 février, à 2 1/2 h. de relevé.
(Par les courtiers H. MELGERS ET J. J. MELGERS.)
D'ordre de MM. Ed. Bleske et C^e: 1040 b. laine de Buenos-Ayres et 93 b. Cap.
D'ordre de MM. Oostendorp et C^e: 354 b. laine de B.-Ayr. 15 b. Montevideo et 13 b. laine lavée.
D'ordre de MM. C. Meera et C^e: 66 b. laine de B.-Ayres.

Lundi, 9 février, à 4 h. de relevé.
(Par les courtiers DE HARVEN FRÈRES.)
D'ordre de MM. Ed. Weber et C^e: 1192 b. laine de B.-Ayres.

D'ordre de MM. G. et C. Kreglinger: 1390 b. laine de Buenos-Ayres et 8 b. laine lavée.

D'ordre de MM. Konigs Gunther et C^e: 170 b. laine de B.-Ayres.

Cotons. — On nous a fait connaître la vente de 87 balles coton Georgie disponible à fr. 92 par 50 kilos.

En vente publique pour cause d'avarie, ou a adjugé, cette après-midi, 90 balles coton Georgie, venues par *Humboldt* de New-York, dans les prix de fr. 75 à 94 par 50 kil. Les 111 b. coton Louisiane sain, offerts à la vente, ont été retirés.

DUNDEE, 4 février. — Laines: Pas de changement. — *Fils*: Les fils de lin et d'étoupe ont donné lieu à moins d'affaires; prix plus faciles. Pour les fils de jute, on demande des concessions. — *Toiles*: Les manufacturiers sont très occupés.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la célèbre farine de Santé de Du Barry de Londres, dite:

REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 46,341.

Verwant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revaléschiere m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revaléschiere m'a rendu la santé.

A. BRUNELLE, curé.

Cure N° 45,270.

PITHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes Maritimes) juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revaléschiere, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.

Meyer, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de *Paralysie* des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revaléschiere* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revaléschiere chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.

— Envoi contre bon de poste: les boîtes de 32 et 60 fr. franco. Dépôt chez MM. Coille, pharmacien, et Morelle-Bourgeois, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, 26, Place Vendôme, à Paris.

4075—D.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

BRULEUR AUTOGÈNE

BREVETÉ S. G. D. G.

BONNAVE-DELANNOY

Rue Nain, 3, ROUBAIX

Lampes au Gaz liquide, brûlant sans verres ni mèches, seul éclairage capable de rivaliser avec le gaz, donnant le pouvoir éclairant du bec papillon, plus économique que le gaz. Cette lampe est portable, ne nécessite aucune installation. Employée avec succès dans les premières usines de Lyon.

Nous appelons particulièrement l'attention des chefs d'atelier sur notre lampe n° 1, dite d'atelier. Cette lampe réunit tous les avantages recherchés depuis si longtemps: la solidité et le bon marché; supprime, en outre, l'entretien quotidien que nécessitent les lampes à pétrole, schiste ou huile, le liquide contenu dans le récipient pouvant éclairer deux semaines sans qu'il soit besoin de le recharger. La disposition particulière de ce modèle double le pouvoir éclairant, et le récipient étant disposé de manière à former